



Lu pour Vous

Le Parisien

Réforme des retraites : les policiers aussi sont en colère



Avant la grève du 5 décembre, des CRS du Val-de-Marne ont déposé symboliquement les armes.

Symboliquement, ils ont déposé leurs casques et leurs matraques pour protester contre le projet de réforme des retraites.

Scène inhabituelle,

ce lundi, une centaine de CRS a manifesté son mécontentement devant la caserne de Chevilly-Larue (Val-de-Marne), avant de respecter une minute de silence notamment pour les fonctionnaires qui se sont suicidés. Ils répondaient à l'appel de deux syndicats de gradés et de gardiens de la paix, Alliance et Unsa-police, qui réclament le maintien du régime spécifique dont bénéficient actuellement les policiers.

Quelle sera l'attitude de la profession lors de la journée de mobilisation de jeudi ? « Nous sommes des gens responsables, explique Fabien Vanhemelryck, secrétaire général d'Alliance. Le 5 décembre, le maintien de l'ordre sera effectué par nos collègues mais ensuite peut-être ne répondront-ils pas de la même façon. »

Les organisations représentatives accentuent la pression sur leur hiérarchie à laquelle ils reprochent de ne pas avoir, selon eux, répondu aux revendications exprimées dans la rue par près de 27 000 policiers, le 2 octobre. Il était alors essentiellement question de moyens et de conditions de travail.

Le 5 décembre s'annonce déjà comme une journée particulière avec des « blocages » et « des débrayages » dans tous les commissariats de France entre 10 et 15 heures. Une grève du zèle pourrait également être lancée dans les aéroports et les péages autoroutiers. Le mouvement pourrait se poursuivre le lendemain avec des « commissariats morts » qui ne répondront qu'aux appels d'urgence. S'il existe une unanimité contre le projet tel qu'il se dessine, les modalités d'action divisent en interne. Les syndicats affiliés à la CFDT n'ont pas appelé à rejoindre le mouvement de protestation du 5. Le principal syndicat de commissaires non plus.

Une telle effervescence a amené la Direction générale de la police nationale à rappeler dans un télégramme « les règles déontologiques qui s'imposent aux policiers dans le cadre de l'exercice du droit de manifester ». « Ainsi, lit-on, ce droit ne peut s'exercer sur le temps de service, en tenue d'uniforme, en portant le brassard ou encore en usant les moyens du service ».



ALLIANCE Police Nationale LA FORCE DE RÉSISTANCE !

Le Bureau National

Le 03 décembre 2019